CHARTE DE L'ARTISAN TERR(IT)OIR

Fédérer l'excellence pour un artisanat durable

PRÉAMBULE : L’Association ATELIERS DE TERR(IT)OIR a pour mission de reconnecter le geste de l’artisan avec le quotidien des usagers. Être un "Artisan TERR(IT)OIR", c'est s'engager dans une démarche de transparence, de qualité et de solidarité territoriale.

1. LES ENGAGEMENTS DE L’ARTISAN

En rejoignant la fédération, l'artisan s'engage à :

- **Authenticité du Geste :** Garantir que 100% de la production est réalisée dans son atelier situé en Bretagne (administrative ou historique).
- **Qualité d'Usage :** Proposer des objets conçus pour durer, répondant à une fonction utilitaire précise et testée (alimentarité, solidité, ergonomie).
- **Transparence des Matières :** Prioriser les ressources locales (bois de pays, terres régionales, lin breton) et bannir les substances toxiques.
- **Co-création :** Participer, selon les besoins, aux résidences de recherche financées par le mécénat pour optimiser les processus de fabrication.

2. LES ENGAGEMENTS DE L’ASSOCIATION

En contrepartie, TERR(IT)OIR s'engage auprès de l'artisan à :

- **Juste Rémunération :** Valoriser le temps de conception par le mécénat et garantir des prix d'achat justes via la SAS de distribution.
- **Mise en Récit (Storytelling) :** Valoriser l'identité de l'artisan (nom, portrait, histoire de l'atelier) sur chaque support de vente et de communication.
- **Protection de la Marque :** Assurer une scénographie haut de gamme dans les lieux de flux (aéroports, gares) pour ne jamais déprécier l'objet.
- **Accès au Réseau :** Faire bénéficier l'artisan des contacts avec les prescripteurs (hôtellerie de luxe, architectes d'intérieur).

3. LE LABEL "OBJET DE DEMAIN"

L'artisan accepte que les pièces issues des résidences de recherche financées par le mécénat portent le label **"TERR(IT)OIR – Soutenu par [Mécène]"**. Ce label garantit au client final un prix d'achat optimisé grâce à la prise en charge collective des frais de R&D.

4. VIE DE LA FÉDÉRATION

L'artisan membre accepte de :

- Ouvrir ponctuellement son atelier pour des visites pédagogiques organisées par l'association.
- Participer à une rencontre annuelle de partage de compétences entre les membres du réseau.